

**I L E - T U D Y
F I N I S T E R E**

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2024**

Date de convocation :
18 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre
Le 26 juin à 18 heures 30

Date d'affichage :
18 juin 2024

Le Conseil Municipal légalement convoqué, se réunit à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Éric JOUSSEAUME, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 14

Présents : Éric JOUSSEAUME, Maire, Marguerite LÉON, Gilles MARTIN, Stéphanie GUÉGUEN et Éric SINET, Adjoints au maire, René AUTRET, Géraldine BERREHOUC, Candice GLIMOIS, Viviane GOYAT, Matthieu VIU Conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Anne DUBOIS DE PRISQUE donne procuration à Marguerite LÉON,
Anthony GOASDOUÉ donne procuration à Candice GLIMOIS
Marie LE GOAZIOU donne procuration à Stéphanie GUÉGUEN
Marie-Christine LEFEUVRE donne procuration à Gilles MARTIN

Secrétaire de séance : Gilles Martin

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 avril 2024 est adopté à l'unanimité.

1 - LOYERS AU 1ER JUILLET 2024

Les tarifs des loyers au 1^{er} juillet 2024 sont adoptés à l'unanimité.

Indice INSEE 4ème trim 2022 : 137,26		3,50%		
Indice INSEE 4ème trim 2023 : 142,06		Indice plafonné - Article 2 de la loi 2023-568 du 7 juillet 2023		
		Tarifs 2023	Tarifs 2024	
		Loyer au 01/07/23 (€)	Loyer au 01/07/24 (€)	
15 Rue de Kermor	RDC	461,05	477,19	
	ETAGE	394,75	408,57	
8 Avenue de Bretagne	T3 1er étage Face	506,16	523,87	
	T3 1er étage Gauche	409,21	423,53	
	STUDIO 2ème étage Sud	251,77	260,58	
	STUDIO 2ème étage milieu	182,14	188,51	
	T3 2ème étage Gauche	409,21	423,53	
8 Rue des Écoles	T2 RDC	332,05	343,67	
	T2 RDC Arrière	297,36	307,77	
	T2 1er étage Gauche	272,08	281,60	
	T2 1er étage Droite	296,11	306,47	
12 Rue des Écoles	T3 1er étage Droite	394,88	408,70	
	T4 1er étage Face	486,18	503,19	
7 Rue de la poste	T4 droite	403,03	417,14	
	T3 1er étage gauche	387,72	401,29	
	T3 2ème étage GAUCHE	222,37	230,15	
	T3 2ème étage DROITE	227,02	234,97	
5 Rue du Port	T5 1er étage	401,76	415,82	
	T1 BIS RDC	193,63	200,41	
4 Rue des Vagues	T4 RDC	406,42	420,64	
	T4 1er étage Face	372,30	385,33	
	T3 Duplex 1er étage Droite	329,68	341,22	
	T5 Duplex 1er étage Face	455,03	470,96	
Maison de la Pointe	T3 1 ^{er} ETAGE	493,62	510,89	
	T3 2 ^{ème} ETAGE	650,93	673,71	
11 rue des Mouettes	Studio	204,85 €	212,02 €	
13 rue des Mouettes	Studio	204,85 €	212,02 €	
2 rue de la République	Studio	206,23 €	213,45 €	

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Loyer au 1 ^{er} juillet 2024	14	0	0

2 - DECISIONS MODIFICATIVES COMPTABLES 1-2024

Il convient de prévoir quelques ajustements budgétaires en passant les décisions modificatives comptables suivantes :

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
023 / 023	Virement à la section d'investissement	10 000,00	
21 / 2188 / OPNI	Autres immobilisations corporelles	25 000,00	
23 / 231 / OPNI	Immobilisations corporelles en cours		15 000,00
Total		35 000,00	15 000,00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
70 / 70871	Remboursement par la collectivité de rattachement	5 000,00	
74 / 741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	4 200,00	
74 / 741127	Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes	800,00	
021 / 021 / OPFI	Virement de la section d'exploitation	10 000,00	
Total		20 000,00	0,00

Accord à l'unanimité.

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
DM 1 - 2024	14	0	0

3 - AFFAIRES DIVERSES

3-1 Subvention Région Parcours Patrimoine

Dans le cadre des aides de la Région, la mairie a la possibilité de déposer un dossier de demande de subvention au titre des « Projets publics de valorisation et d'interprétation du patrimoine » pour la mise en place du Parcours Patrimonial.

Le conseil municipal approuve le projet du parcours Patrimoine d'un montant total de 21 774.00 € HT et autorise le Maire à déposer cette demande de subvention auprès de la Région Bretagne.

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
Subvention Région Parcours Patrimoine	14	0	0

3-2 Subvention ONACVG : Cérémonie Jouet des Flots

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'ONACVG (Office National des Combattants et des Victimes de Guerre) afin d'embellir et organiser une cérémonie au niveau de la stèle du Jouet des Flots en commémoration des 80 ans de la Libération. La subvention pourrait être de 25%.

Cette cérémonie aura lieu le samedi 12 octobre 2024.

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
Subvention ONACV	14	0	0